



République Française
Liberté Égalité Fraternité
Département de l'Aude - Arrondissement de Narbonne
Hôtel de Ville de Salles d'Aude
CP : 11110 - Tel 04 68 33 61 73 Fax 04 68 33 20 99

Projet Pédagogique ALSH

Salles d'Aude
2023



SOMMAIRE

1. Présentation

- Descriptif de la structure
- Coordonnée de l'organisateur
- Périodes d'ouverture
- Horaires d'ouverture
- Effectifs prévus
- Equipe d'encadrement

2. Rappel des objectifs principaux du projet éducatif de l'organisateur

- Objectif transversal
- Objectifs généraux

3. Les intentions éducatives du directeur et de son équipe.

4. Objectifs

- Objectifs généraux et opérationnels
- Objectifs opérationnels et moyens pour les atteindre

5. Activités

- Les domaines d'activités
- Séjours de vacances
- Règlementations des activités physiques pratiquées

6. Fonctionnement

- Horaires d'accueil
- Taux d'encadrement
- Le temps repas
- Hygiène et rangement
- Transports
- Le suivi sanitaire
- La réparation
- Le temps à soi
- Règles de vie des adultes

7. L'équipe de travail

- Composition de l'équipe
- Réunions
- Formations d'animateurs stagiaires BAFA

8. Les relations

- Animateurs/ familles
- Animateurs/ enfants
- Directeurs/ Animateurs
- Les prestataires de services
- La mairie
- DDCSPP
- Les bénévoles
- CAF

9. Evaluation

10. Conclusion

1. Présentation

Descriptif de l'accueil de loisirs sans hébergement :

L'ALSH de Salles d'AUDE est une structure municipale accueillant des enfants de 6 à 17 ans. La mairie propose un accueil aux familles de la commune qui de par leurs horaires de travail ont besoin d'un centre de loisirs pour accueillir leurs enfants pendant les vacances scolaires, « mais pas que ça... » Cet accueil de mineurs est un lieu où les parents peuvent laisser leurs enfants sereinement, un lieu d'éducation, un espace d'épanouissement ou ils peuvent se retrouver entre copains et copines. C'est aussi un lieu de partage, d'échange, de découverte, de repères avec un cadre et des règles définies et identiques pour tous. L'ALSH a pour but de proposer des loisirs, de la distraction, de faire découvrir diverses pratiques aux enfants tout en étant dans une atmosphère de plaisir et sécurisée.

Les locaux:

L'ALSH se situe chemin du Rouch, sur le parking des terrains de tennis.
Les repas sont pris à la salle polyvalente, situé au stade de rugby.
Nous avons la possibilité d'utiliser « le cube » situé juste à côté de l'ALSH.

Coordonnée de l'organisateur.

Mairie de Salles d'Aude, place de la mairie 11110 Salles d'Aude.
Tel Mairie: 04.68.33.61.73
Tel directeur structure Steve Acacio: 0614050291
Tel directeur adjoint Nicolas Marty: 0750664936
Pour tous renseignements, s'adresser au directeur de la structure.

Périodes d'ouverture :

L'ALSH sera ouvert pendant les vacances scolaires: Toussaint, février, pâques, juillet et août. Le centre sera fermé pendant les vacances de Noël et les deux ou trois dernières semaines d'août.

Horaires d'ouverture :

- Le centre de loisirs est ouvert de 8h30 à 18h pendant les petites vacances scolaires et de 7h30 à 18h pendant la période d'été.

3 plages horaires sont définies:

- 8h30-9h (ou 7h30-9h l'été)
- 9h-17h
- 17h-18h

Toutes plages horaires entamées est dues.

Les inscriptions se font obligatoirement à la semaine.

Effectifs prévus :

Nous arrêtons les inscriptions à 24 enfants (de 6 à 17 ans) pour les petites vacances scolaire.

L'été, nous arrêtons les inscriptions à 45 enfants.

Equipe d'encadrement :

Equipe d'animation ALSH :

- 1 Directeur titulaire BP JEPS LTP
- 1 Directeur adjoint titulaire BP JEPS APT + UC direction
- Des animateurs et animatrices BAFA (été) et stagiaires BAFA
- Du personnel municipal (atsem, non diplômé)

Encadrement :

- Le service technique de la mairie.

2. Rappel des objectifs principaux du projet éducatif de l'organisateur.

Organiser des loisirs et des vacances pour tous, promouvoir une activité spécifique, proposer une action éducative en complément de l'école et permettre aux enfants de passer d'agréables moments tout en découvrant de nouvelles activités.

Objectif transversal :

Pour une démarche de qualité :

Développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échanges et de dialogues avec les enfants, les adolescents et les familles.

Objectif généraux :

Les principaux objectifs de nos structure se résument ainsi :

- Permettre aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance.
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leurs vies.
- Renforcer la solidarité.
- Investir le temps libre pour grandir et s'émanciper.
- Participer à la transformation de la société.
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Rendre service aux familles.

3. Les intentions éducatives du directeur et de son équipe :

L'accueil collectif de mineurs est un lieu d'éducation individuel et collectif contribuant à la formation de la personne et du citoyen par les loisirs. Les priorités éducatives sont que l'enfant, le jeune soit accompagné dans sa socialisation, dans le développement de son autonomie et dans la découverte par le biais du plaisir tout en respectant un cadre sécurisé. L'aspect ludique à toute sa place au sein de notre structure.

- Faire du centre de loisirs un lieu de socialisation et un espace harmonieux, reconnu et protégé, pour le bien-être des enfants et des parents.

- Donner à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales en faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de solidarité, de paix, de respect d'autrui en combattant toutes approches d'exclusion et d'intolérance.

- Eveiller les esprits, former des individus libre, rendre les enfants acteurs de leur vie.

4. Objectifs généraux, opérationnels et moyen:

Ce lieu doit être avant tout un espace de loisirs où l'enfant se sent bien et puisse s'épanouir par le biais des activités proposées. La dimension éducative doit être pleinement présente de même.

Objectifs généraux et opérationnels

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité	<ul style="list-style-type: none">• Créer un climat affectif, sécurisant et de confiance• Accompagner l'enfant dans son rapport avec les autres, respect d'autrui et de soi-même• Créer et faire respecter des règles de vies• Impliquer les enfants dans le fonctionnement de la structure
Favoriser l'autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Assurer l'intégration de l'enfant dans la structure• Amener l'enfant, le jeune à construire sa personnalité• L'encourager à penser et agir seul
Favoriser l'épanouissement	<ul style="list-style-type: none">• Respecter le rythme de vie de chacun• Favoriser la découverte d'activités• Etablir une atmosphère de plaisir• Apprendre à maîtriser ses émotions, qu'elles soient positives ou non, de manière à les utiliser plus rationnellement.• Rendre acteurs les enfants de leur accueils de loisirs.

Objectifs opérationnels et moyens pour les atteindre

Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

OBJECTIFS OPERATIONNELS	Moyens
Créer un climat affectif, sécurisant et de confiance	<ul style="list-style-type: none">• En mettant en place un accueil individuel par famille• En faisant visiter les locaux lors des premières venues• En mettant en place des groupes d'âges• En privilégiant les moments d'échanges, de dialogues et de complicité.• En favorisant des jeux calmes surtout pour les temps d'accueil• en s'appropriant les lieux (décoration, renommer les salles...)• En mettant en place des jeux de présentations pour permettre de se connaître• En criant le moins possibles

<p>Accompagner l'enfant dans son rapport avec les autres, respect d'autrui et de soi même</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place des jeux de coopération pour éveiller l'esprit de solidarité • En favorisant l'entraide et le dialogue par la mise en place de petits groupes pour les activités • En favorisant l'échange lors d'actions menées en collaboration avec les commerçants et ou gens du village • En favorisant les échanges intergénérationnels • En mettant en place des minis séjours et / ou séjours de vacances
<p>Créer et faire respecter des règles de vies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place des règles de vies en collaboration avec les enfants • En mettant en place des « réparations » en cas de non respect des règles de vies • En demandant aux enfants de nous aider à la préparation, et rangement des activités
<p>Impliquer les enfants dans le fonctionnement de la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation (mise en place de l'activité, rangement, choix des activités...) • Faire des bilans pour avoir le ressenti et idées des enfants. • Mettre une boîte à idée.

L'autonomie

<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS</p>	<p>Moyens</p>
<p>Assurer l'intégration de l'enfant dans la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un accueil individuel par famille • Faire visiter les locaux lors des premières venues • En aménageant des coins spécifiques dans la salle de vie (coin TV, coin lecture, coin jeux de société ...) • En étant le plus souvent à l'écoute des enfants.
<p>Amener l'enfant, le jeune à construire sa personnalité, ses opinions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place du matériel pédagogique • En faisant participer les enfants à la conception des plannings, activités etc... • En laissant l'enfant faire seul (ne pas faire à sa place), essayer de lui expliquer ou lui indiquer le chemin lorsqu'il bloque • En impliquant les enfants dans la vie du centre • En mettant en place des activités « projet » ou les animateurs accompagnerons les enfants
<p>L'encourager à agir et penser seul</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant la prise de décisions • En favorisant la liberté de choix • En mettant en place des ateliers de réflexion et d'exécution « libre » (théâtre ...).

L'épanouissement

OBJECTIFS OPERATIONNELS	Moyens
Respecter le rythme de vie de chacun	<ul style="list-style-type: none"> • En étant à l'écoute sans arrêt des enfants • En laissant l'enfant libre de ne « rien faire » (sous surveillance) • En alternant activités sportives / activités calmes • En mettant en place des temps libres
Favoriser la découverte d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • En proposant différents types d'activité (manuelles, sportives, de réflexion, d'expression, grand jeux etc...) • En essayant de faire participer tout le monde à toutes les activités (sans les forcer)
Etablir un atmosphère de plaisir	<ul style="list-style-type: none"> • En étant attentif aux besoins et à l'écoute de l'enfant • En étant de bonne humeur, dynamique, et force de proposition • En créant des imaginaires pour favoriser l'implication des enfants dans l'activités
Maitriser ses émotions, qu'elles soient positives ou non, de manière à les utiliser plus rationnellement	<ul style="list-style-type: none"> • En apprenant l'univers des émotions • En donnant du sens à ses propres émotions • En apprenant à vivre de façon harmonieuse avec ses propres émotions • En apprenant à accueillir, apprécier les émotions d'autrui
Rendre acteurs les enfants de leur accueils de loisirs.	<ul style="list-style-type: none"> • En laissant l'enfant s'exprimer • Laisser libre imagination à l'enfant en n'imposant aucun modèle • Donner de vraies notions de choix à l'enfant pour les activités.

5. ACTIVITES :

- Les domaines d'activités :

Nous proposons des activités variées dans différents domaines dans le but de faire découvrir aux enfants diverses pratiques.

- Le jeu, sous différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipes, jeux de société, jeux de construction, jeux d'expression) ;
- Les activités de découvertes (manuelles, sorties ludiques, découverte nature, séjour de vacances...) ;
- Grands jeux, grands jeux en collaboration avec les habitants du village
- Organisation de soirées...
- Mini camps
- Séjour au ski
- Rencontres intergénérationnelles

Minis séjours et séjour de vacances

Nous organisons des minis séjours et un séjour de vacances afin de proposer aux enfants de 6/11 ans et aux jeunes de 12/17 ans un espace de vie différent, où chacun pourra évoluer dans la vie en collectivité avec l'accompagnement d'adultes responsables et garants du bon déroulement et fonctionnement séjour. Les objectifs des sont les mêmes que ceux de ce projet. Le directeur ou un animateur sera responsable du séjour et tachera de garantir la sécurité des enfants. Un mini projet pédagogique spécifique sera mis en place lors du séjour de vacances.

REGLEMENTATION DES ACTIVITES PHYSIQUES PRATIQUEES

Les déplacements à pied:

Hors agglomération, les piétons isolés ou en colonne par un doivent en principe se tenir du côté gauche de la chaussée dans le sens de leur marche, donc face aux véhicules qu'ils peuvent ainsi voir venir. Cette règle du code de la route s'applique, sauf si elle est de nature à compromettre la sécurité des piétons (visibilité réduite, obstacle...) ou sauf circonstance particulière (par exemple lorsqu'il y a des travaux).

Les groupes organisés de piétons, lorsqu'ils ne marchent pas en colonne par un, doivent se tenir sur la droite de la chaussée, comme un véhicule, en laissant libre au moins la moitié gauche de la route.

Dans le cas d'un groupe très important, le groupe doit être divisé. Chaque élément de groupe ne doit pas avoir une longueur supérieur à 20 mètres et les éléments doivent être séparés entre eux par une distance d'au moins 50 mètres. L'accotement doit être utilisé en priorité quand il est praticable. Il est recommandé d'encadrer le groupe en plaçant un responsable à l'avant et à l'arrière, et de prévoir un éclaireur pour les virages.

De nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, chaque groupe ou élément de groupe doit être signalé:

- A l'avant par au moins un feu blanc ou jaune allumé,
- A l'arrière par au moins un feu rouge allumé.

Cette signalisation peut être complétée par un ou plusieurs feu orange latéraux.

Les déplacements en vélo:

Depuis 2017 il est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans de porter un casque homologué à vélo (code de la route).

Le repérage de l'itinéraire est nécessaire: éviter les routes trop fréquentées, repérer les endroits dangereux (carrefours, traversées de routes) ou difficiles (côtes, descentes).

Il convient de vérifier l'état du matériel: vélos adaptés à la taille des enfants, équipés d'une lumière jaune à l'avant et rouge à l'arrière, d'un avertisseur sonore, de freins efficaces. Une trousse de réparation et une trousse de secours sont indispensables. Les encadrants doivent être également munis d'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours. De nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante, les cyclistes doivent porter hors agglomération un gilet de haute visibilité.

Il est important de vérifier la capacité des enfants à maîtriser l'engin et de ne pas leur imposer d'efforts disproportionnés par rapport à leurs capacités physiques et leur pratique du vélo. Former des groupes de niveau est donc recommandé.

Le groupe, même à faible effectif, **est encadré par un minimum de deux encadrants**, dont un en position de serre-file.

Le code de la route et les règles de sécurité sont respects: Rouler en file indienne, laisser une longueur d'un vélo entre chaque enfant, s'arrêter sur les parkings et les accotements, utiliser les pistes cyclables. Si le groupe est important (plus de 10 personnes), il est nécessaire de fractionner la colonne en petit groupes, séparés par un minimum de 50 mètres: les automobilistes doubleront plus facilement. Une personne poussant à la main un vélo doit circuler du côté droit de la chaussée.

Les activités de Baignade se déroulent dans les piscines ou baignades aménagées ou surveillées (Piscine, plage).

Nous pratiquerons les activités de baignades que dans des piscines ou baignades aménagées ou surveillées.

Pour toutes activités nautiques, nous demanderons un certificat ou une attestation de natation de l'enfant, du jeune suite à l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles.

Conditions d'organisation et de pratique

Le responsable du groupe doit :

- signaler la présence de son groupe au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade ;
- se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité
- prévenir le responsable de la sécurité ou de l'organisation des sauvetages et des secours en cas d'accident.

Encadrement :

- 1 animateur BAFA surveillant de baignade surveillera les activités aquatiques.
- 1 animateur du centre doit être présent dans l'eau pour 8 enfants de 6 ans ou plus.
- Le nombre d'enfants maximum de plus de 6 ans dans l'eau est 40.

Matériel :

- Un périmètre de sécurité sera déployé pour les sorties plage

6. Fonctionnement :

- Horaires d'accueil ALSH:

Les inscriptions se font obligatoirement à la semaine et pour des journées complètes.

L'ALSH est ouvert de 8h30 à 18h pour les petites vacances et de 7h30 à 18h l'été.

Trois plages horaires sont mises en place:

- 8h30 à 9h les petites vacances et 7h30 à 9h l'été.
- 9h à 17h
- 17h à 18h

Si l'enfant ne participe pas à une des plages horaires de garderie, elle ne sera pas comptabilisée pour le règlement. En revanche, si un enfant est inscrit mais ne vient pas, la plage horaire de 9h-17h sera facturée sauf sur présentation de certificat médical.

L'accueil se fera de façon échelonné de 8h30 à 9h (7h30 à 9h l'été) le matin et le départ se fera de la même façon de 17h à 18h. Toute arrivée ou tout départ doit être signalé au directeur ou à un animateur référent pour noter les présences.

Le directeur peut autoriser une arrivée ou un départ avant l'horaire prévu, sous réserve que les parents le formulent par écrit.

- Taux d'encadrement:

Le taux d'encadrement et la qualification des animateurs au sein de notre structure qui est déclarée comme accueil de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont fixés de manière réglementaire.

Le taux d'encadrement appliqué en ALSH est:

- 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans

La répartition de l'équipe d'animation se fait comme suit par rapport au nombre d'enfants accueillis:

- 50% d'animateurs diplômés, 30% stagiaires, 20% non diplômés.

Le temps repas :

Les repas sont compris dans le tarif.

Le directeur commande les repas une fois les inscriptions terminées en faisant attention aux allergies alimentaires et/ou aux régimes alimentaires.

Le temps du repas doit être un moment privilégié de convivialité, de récupération, fait de partage, d'échange et doit se faire dans le respect aussi bien humain que matériel (politesse, pas de gaspillage alimentaire ...).

Les animateurs ont un rôle éducatif important, mise en place des règles de vie quotidiennes, éveil au goût et à la santé. Ces règles de vie doivent faire apprécier aux enfants au mieux ce temps de retrouvailles, de discussions dans une ambiance sereine et permettre de :

- Sensibiliser à l'hygiène

En se lavant les mains avant de passer à table et à la fin du repas.

En ayant un comportement correct à table (tenue, façon de manger..)

- Favoriser la vie en collectivité:

En responsabilisant l'enfant lors du repas

En aidant au rangement de la table (assiette en bout de table à la fin du repas).

En respectant les animateurs et les autres enfants.

- Favoriser l'autonomie de l'enfant:

En prenant des initiatives (nettoyer quand une bêtise est faite, remplir une carafe avec l'accord de l'animateur).

- Avoir une démarche qualitative sur le goût:

En demandant à l'enfant de goûter les plats avant de se faire une opinion.

Si un enfant ne mange pas le plat, que l'autre enfant ne soit pas influencé et ne mange pas non plus.

- Hygiène et rangement

Avant le repas, les enfants iront aux toilettes et se laveront les mains.

A propos du rangement, nous veillerons à ce que tous les enfants participent :

Ainsi, les enfants à tour de rôle participeront au rangement et au nettoyage à la fin de chaque activité ou après le repas et goûter. L'équipe d'animation organisera... ou désignera un nombre d'enfants différents à chaque passage (tenir par écrit un roulement).

Cette tâche ne sera jamais considérée comme une sanction mais comme une participation à la vie collective.

Special COVID-19

En pièce jointe, le protocole sanitaire pour les accueils de mineurs du (dernier en vigueur). Les consignes sanitaires que comporte ce protocole doivent être et seront respectées

- Transports :

- en bus de ville public pour se déplacer sur l'Inter communauté de la Narbonnaise, en prévenant la veille « Citibus » de la date et de l'heure du déplacement de l'autobus réservé :

- Comptage des enfants à chaque montée et descente
- Toujours avoir un animateur en tête de groupe et un animateur serre-file
- 2 animateurs seront près de chaque issue
- 1 (minima) ou 2 animateurs si plus de 12 enfants dans le groupe descendront avant les enfants pour les encadrer dès leur descente
- Rappel des consignes de sécurité et d'évacuation (issue de secours du fond)

- réservation d'un autobus privé par la MAIRIE DE SALLES D'AUDE :

- Désignation d'un Responsable de Convoi sinon l'animateur responsable du groupe possédant la liste de tous les passagers
- Deux animateurs seront près de chaque issue de secours : 2 animateurs par sortie doivent descendre du Bus avant les enfants pour les encadrer dès leur descente hors du transport public ou privé
- Encadrement réglementaire par nombre d'enfants
- Aucune personne ne sera transportée debout
- Il est obligatoire d'utiliser les ceintures de sécurité
- Pour les longs trajets, une pause doit être effectuée toutes les deux heures
- Rappel des consignes de sécurité et d'évacuation
- Comptage des enfants à chaque montée et descente
- Veiller à placer à l'avant du bus les enfants malades pendant les transports à partir de la seconde rangée
- Effectuer un tour de vérification dans le bus après chaque descente.

- Le suivi sanitaire :

Chaque animateur note sur le cahier d'infirmier chaque soin porté à un enfant : date, heure, nom, prénom de l'enfant, description de «l'accident» ou de l'incident, degré de gravité...avec le nom de l'animateur qui a porté les soins.

Pour nettoyer les plaies, nous utiliserons des lingettes ou sprays désinfectants sans colorant.

Chaque animateur signalera immédiatement tout problème au directeur et à l'assistant sanitaire.

En Cas d'Urgence, tout animateur téléphonera aux pompiers : 18 (et particulièrement en cas de blessure suspectée et non visible à l'œil nu) et puis préviendra les parents.

Prendre une trousse de secours (sans produit pharmaceutique) à chaque sortie.

- Les règles de vie en collectivité

Elles seront établies avec les enfants le premier jour sous forme de jeu ou de forum...

Elles devront être utiles, claires, connues de tous et le moins nombreuses possibles.

Elles seront affichées par les enfants.

- La réparation

A ce recours, nous donnerons du sens :

En face de « faute » il faudra essayer de **comprendre**, sans réaction instinctive qui est souvent mal appropriée car dans la chaleur de l'action.

Il n'y a pas de recette ; chaque acte de l'enfant a une signification particulière : résultat d'une maladresse, d'un acte d'agressivité, d'un désir de destruction, ou d'une mauvaise organisation de notre part. Ces motifs différents demandent un jugement différent.

Les enfants sont en vacances (sentiment de joie et de liberté).

Nous utiliserons donc la réparation : excuses à un camarade, rangement d'un désordre, repos de celui qui est fatigué et donc excité qui perturbe un groupe. Toute réparation doit pouvoir être expliquée et avoir un rapport étroit avec l'acte commis.

- Le temps à soi

Avoir toujours les enfants sous les yeux, un enfant ne doit jamais être sans surveillance.

Nous favoriserons un temps de repos avec le moins de bruit possible (lecture, écriture, perles ou bracelets brésiliens, jeux de sociétés, activité libre pour l'enfant qui le souhaite, etc..) après le repas.

D'autres enfants pourront faire un jeu de table dans le calme (dés, dominos, cartes, sociétés) en salle ou bien « ne rien faire » s'ils le désirent.

Le temps calme ou de repos est très important pour chaque individu.

- Règle de vie des adultes

- Il est interdit de fumer en présence des enfants ainsi que dans les locaux à usage collectif et accueillant notre jeunesse, qu'ils soient présents ou non. De même que l'alcool et les drogues douces ou dures sont illicites : la possession, l'usage, l'incitation à l'usage ou au trafic sont interdits.

- La sécurité physique, morale et affective de l'enfant doit être assurée à tout moment.

- Tous les enfants, jeunes, doivent être considérés de la même manière, sans aucune distinction et avec respect.

- Aucun acte de violence, aucune privation, aucune sanction ne sera tolérée.

- Si un enfant se confie à vous concernant une quelconque maltraitance, il est de notre devoir de le signaler au plus vite pour en informer les autorités compétentes.

- Les prises de décisions et échanges d'opinions si divergents ne doivent pas avoir lieu devant les enfants.

- Le langage utilisé doit être soigné et adapté, pas de vulgarité ni de familiarité.
- L'usage du téléphone portable est interdit devant les enfants, si trop de répétition, il sera mis dans le bureau de directeur.
- Il est formellement interdit de faire rentrer une personne étrangère à la structure dans l'enceinte de l'établissement.
- Les pauses doivent être prises à des moments stratégiques, jamais trop loin du groupe, il n'est pas autorisé que deux animateurs du même groupe prennent leurs pauses en même temps.
- Tout retard ou absences doivent être justifiés

7. L'équipe de travail

- Composition de l'équipe

- Un directeur BP JEPS LTP, il a pour fonction :

- De coordonner l'équipe d'adultes, (plannings, qui fait quoi, qui s'occupe de qui ...)
- De faire une simulation d'alerte incendie le 1^{er} jour et chaque période en expliquant aux enfants la conduite à avoir.
 - La gestion financière, matérielle et administrative
 - Les relations avec les différents partenaires
 - Les relations avec les familles, la mairie
 - La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
 - Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
 - Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à la commission action jeunesse de la mairie de Salles d'Aude
 - Garantir l'évolution du projet, son évaluation et sa régulation.
 - D'assurer le suivi sanitaire des enfants
 - Organiser des réunions de préparation, de bilan ou de régulation.

- D'animateurs et d'animatrices diplômés ou en formation et de personnel de mairie non diplômé. Ils ont pour fonctions:

- L'animation des différents moments de la journée
- Un rôle de référent adulte auprès de l'enfant
- L'accueil des enfants
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement
- Ils associent les enfants à l'organisation de la vie collective et à l'animation de la vie quotidienne
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garant du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie
- Suscitent et font vivre des activités de différentes natures en tenant compte des intérêts, des besoins, des capacités et des rythmes des enfants et des jeunes.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

- Réunion

En amont, plusieurs réunions de préparations seront mises en place avec l'équipe d'adultes pour préparer les vacances.

Pendant les vacances scolaires, une réunion de régulation sera mise en place si nécessaire pour parler des problèmes rencontrés et leurs trouver une solution.

Chaque vendredi, une réunion aura lieu pour faire le bilan de la semaine passée et parler de la suivante.

De plus une réunion à la fin des vacances se déroulera pour faire le bilan de cette période.

- Formation d'animateurs stagiaire BAFA :

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

Un document annexe 1 précisera les objectifs de formation pour l'ensemble des animateurs et les critères de validation pour les animateurs effectuant leur stage pratique BAFA.

8. Les relations

- Animateurs / familles

L'équipe d'animation veillera à créer des liens avec les familles, notamment le matin et le soir, et à répondre à leurs interrogations.

Les familles seront informés des différentes animations prévues par le biais des programmes. Le projet pédagogique sera mis à disposition des familles. Les familles pourront être investies sur les activités mises en place: matériel, activités, connaissances techniques ...

L'animateur doit avoir un comportement exemplaire et professionnel envers les familles.

- Animateurs / enfants

Les animateurs veilleront à être à l'écoute des enfants à tout moment de la journée et à favoriser les échanges. L'animateur peut être proche des enfants, et vivre de bons moments, mais il est indispensable de conserver une juste distance avec eux, et de leur expliquer. L'attitude de l'animateur doit être exemplaire et doit exclure toute forme de violence verbale et physique. L'animateur se doit d'être cohérent et donc de respecter lui même les règles de vie de la structure.

Tous les soirs, nous mettons en place un petit jeu de façon à ce que tous les enfants puissent prendre la parole et puissent s'exprimer librement. C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes.

L'animateur devra faire respecter les règles qui ont été décidé en amont, avec et par les enfants, et appliquer les sanctions si les règles ne sont pas respectées pour le bien être des enfants.

- **Equipe d'adultes:**

L'équipe d'animation doit défendre et mettre en pratique les objectifs éducatifs et pédagogique de la commune. L'animateur travaille en équipe et doit être solidaire.

Le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure doivent être respectés. En cas de problème au sein de l'équipe d'animation, l'animateur est tenu au devoir de réserve. Tout fait grave porter à la connaissance de l'animateur doit être transmis obligatoirement au directeur.

Des réunions de préparation, de régulation et de bilan sont mises en place par le directeur pour préparer les activités, réguler si nécessaire et évaluer les objectifs. Ces temps seront aussi l'occasion de créer une cohésion d'équipe, de faire le point sur le travail d'équipe.

- **Les prestataires de services, les intervenants:**

On peut mettre en place des activités spécifiques. Pour cela on doit faire appel à des prestataires extérieurs. L'organisateur et le directeur doivent signer une convention avec les prestataires et posséder plusieurs documents indispensables comme : le récépissé jeunesse et sport des prestataires, l'attestation d'assurance du prestataire, les diplômes des prestataires.

- **DDCSPP**

Le directeur est en contact permanent avec la ddcsp qui est notre partenaire pédagogique. Il garanti la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre. Il peut inspecter les structure à l'improviste, aussi en l'absence du directeur, un animateur sera désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection. J'insiste sur le fait que Jeunesse et Sports est un partenaire que l'on peut (ou doit) consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, etc.

- **La Mairie**

La Mairie met à notre disposition entre autres les locaux et mobilier. Nous nous engageons à respecter ceux-ci, avec les enfants, et ce d'une manière constante. Une commission Action Jeunesse a été mise en place afin de suivre l'évolution de la structure en général. Le directeur est en rapport avec cette commission qui crée un lien entre l'organisateur et le centre. De même, le directeur est en constante relation avec le Directeur Général des Services de la municipalité.

- **Les bénévoles**

Certaines personnes seront amenées à participer à des temps d'animation dans l'activité ou ils sont spécialisés. Ces personnes amèneront leurs savoirs et les offriront aux enfants. Ces personnes ne sont pas responsables des enfants. Elles doivent être déclarées à la ddcsp pour pouvoir intervenir auprès des enfants et des jeunes.

- **La CAF**

Notre structure est en contact permanent avec la CAF de l'Aude. Nous sommes conventionnés avec la CAF et donc nous devons respecter cette convention. Cette convention nous apporte un soutien financier en rapport avec la fréquentation des enfants sur notre structure. De plus, cette convention permet de part sa grille tarifaire, l'accès pour tous à notre structure (tarifs dégressif suivant le QF).

9. Evaluation

L'évaluation s'effectue de façon continue au cours des vacances :

La vie quotidienne :

- Les enfants participent volontairement aux activités.
- Les lieux sont propres, rangés.
- Beaucoup de décisions sont prises par les enfants.
- Les enfants prennent d'eux même, des responsabilités.
- Les enfants ont envie de montrer ou de raconter ce qu'ils ont fait la journée.
- Respect des règles de vies.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.
- La qualité des échanges (enfants, animateurs, parents).
- Les enfants apprécient de venir au centre de loisirs.
- Les parents inscrivent leurs enfants en toute confiance.

Réunion :

- Réunion avec l'équipe d'animation
- Réunion avec la commission action jeunesse.

Enquête de satisfaction:

- Une enquête de satisfaction sera distribué en fin d'année auprès des familles.

10. Conclusion

Ce projet est un outil de travail pour l'équipe d'animation de l'ALSH de Salles d'Aude. Il est validé par l'action jeunesse et présenté aux familles si elles le souhaitent. Ce projet sera notre document de référence pour les vacances scolaires de l'année 2023. Nous nous efforcerons de mener à bien nos objectifs et de répondre avec efficacité aux objectifs de l'organisateur.

Annexe 1

Formation des animateurs / directeur et validation des stages pratiques

Objectifs de formation de l'équipe de direction :

- Permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle tel que défini dans le projet pédagogique.
- Pour consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Pour faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Pour analyser sa pratique, pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Pour acquérir de nouvelles compétences techniques.

Moyens mis en place

Une procédure de rencontre est mise en place selon le schéma suivant :

Chaque animateur rencontrera au moins une fois par semaine un membre de l'équipe de direction pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

La formation pourra prendre différents aspects :

- Documentation ;
- Pratique d'activité ;
- Moment de travail autour d'un aspect du travail de l'animateur ;
- Aide à la prise de recul et à l'analyse de difficultés ;
- Auto-critique sur son stage

Elle concerne l'ensemble des animateurs stagiaires.

La validation des stages pratiques BAFA, BAFD, BP jeps

Chaque stagiaire rencontrera au moins une fois par semaine le directeur et l'adjoint référent au groupe d'âge pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

Les critères de validation :

La validation portera sur la préparation et le déroulement de l'accueil. La décision sera prise par l'équipe de direction et s'appuiera sur les points suivants :

Les objectifs seront définis en amont avec le stagiaire.

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants ;
- Sa capacité à participer au travail de l'équipe ;
- Sa capacité à assurer la sécurité affective et physique des enfants ;
- Sa capacité à communiquer avec les familles ;
- Sa capacité à communiquer avec le public.

Rappel : Un stagiaire a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un diplômé.